

Montreuil,  
le jeudi 2 mars 2023

**Émetteur :** Elise Demorise, cheffe de projet formation pour l'Ucanss - @mail : [formation@ucanss.fr](mailto:formation@ucanss.fr)  
Catherine Amico, Consultante/formatrice pour l'Institut 4.10 - @mail : [DO-RelationClient@institutquatredix.fr](mailto:DO-RelationClient@institutquatredix.fr)

**Objet :** PREM'SS 2023 (Préparation aux Essentiels des Métiers de la Sécurité Sociale)

Madame la Directrice, Monsieur le Directeur,

La version rénovée de la formation PREM'SS est accessible depuis l'année 2021 à tout salarié nouvellement recruté dans l'Institution qu'il soit :

- inscrit dans un des parcours certifiants, le CQP Gestionnaire Conseil (CQP CG) et le CQP Conseiller Offres de Services (CQP COS) ;
- non engagé dans un parcours de formation métier certifiant.

## 1. - PASS / PREM'SS UNE COMPLÉMENTARITÉ ESSENTIELLE

La formation Prem'ss a été conçue, dans ses objectifs et ses contenus, en articulation avec la formation Pass (Parcours d'Accueil à la Sécurité Sociale), obligatoire pour tout nouvel embauché, par décision du COMEX, depuis 2008. Celle-ci apporte les connaissances fondamentales à la compréhension de l'environnement institutionnel : le système de protection sociale, le fonctionnement du régime général, ses enjeux, ses valeurs.

Pour les salariés recrutés dans le cadre d'un CQP COS ou GC, le suivi successif de ces deux formations constitue le tronc commun interbranche de ces deux certifications.

Pour les salariés recrutés hors CQP, l'association de ces deux formations permet de les considérer comme un parcours d'intégration qui donne des clés de compréhension de l'environnement de travail, des valeurs et des obligations qui le sous-tendent. Ce parcours contribue de plus à développer la fidélisation des nouveaux collaborateurs.

## 2. - OBJECTIFS DE LA FORMATION

La formation a pour but d'introduire et de sensibiliser à quatre thématiques communes et partagées par l'ensemble des branches de Sécurité sociale, et de les illustrer dans le cadre de l'activité quotidienne.

Il s'agira ainsi pour le bénéficiaire de la formation de :

- Situer son positionnement et son rôle dans la chaîne de production de l'organisme, et de mesurer sa contribution à l'atteinte des objectifs du service, et de l'organisme.

- Intégrer les enjeux et la démarche de la maîtrise des risques dans l'exercice de ses activités.
- Cerner les enjeux de la relation de service, et contribuer à l'efficacité du service rendu aux usagers.
- Comprendre et utiliser les techniques de la communication pour faciliter sa coopération au sein du collectif de travail.

Dans le cadre des parcours de formation métier certifiants CQP, ces thématiques sont ensuite développées dans la formation des métiers de GC et COS.

### **3. - ARCHITECTURE DE LA FORMATION (CF. ANNEXE 1)**

#### **Une classe virtuelle d'introduction (45 mn)**

Nouveauté 2023 - dont l'objectif est de constituer le groupe, rappeler l'architecture de la formation, des temps et des modalités, des travaux attendus, ainsi que les principes de l'évaluation et présenter l'essentiel des fonctionnalités de la plateforme.

#### **Trois modules e-learning :**

- Module 1 : L'environnement et les circuits de travail - CN91P008 : e-learning qui se réalise en une fois ;
- Module 2 : La maîtrise des risques - CN91P009 : e-learning en 2 parties et soutenu par un formateur via un forum dédié ;
- Module 3 : La relation de service - CN91P010 : e-learning + regroupement à distance.

La plateforme Syfadis est l'outil collaboratif utilisé pour ces trois modules. Vous trouverez toutes les spécifications techniques garantissant les bonnes conditions de réalisation de la formation en annexe 3.

#### **Un module en regroupement à distance :**

- Module 4 : La communication en situation professionnelle - CN91P011 : articulation d'apports didactiques et d'applications pratiques.

Les choix pédagogiques permettent de varier les méthodologies d'apprentissage, rythment les séquences, et contribuent à ancrer chez les stagiaires les apports de la formation : ils respectent en cela la définition de l'action de formation qui a été **précisée par le Décret n°2018-1341 du 28 décembre 2018**.

Ces caractéristiques ainsi que la durée du parcours, donnent aux organismes de la souplesse dans l'organisation de la formation et lors de la prise de poste du salarié.

### **4. - ORGANISATION DU PARCOURS (CQP) (CF. ANNEXE 1)**

#### **a) Parcours de formation métier certifiants (CQP)**

##### **Le parcours s'adapte à votre besoin.**

Les quatre modules peuvent être planifiés soit en une seule fois en continu - amplitude minimale de 4 jours -, en préalable à l'option de branche ; soit un par un, en introduction de la thématique métier de branche correspondante.

#### **b) Parcours d'intégration et de formation des salariés hors CQP**

**Le parcours est individualisable.** Les quatre modules étant indépendants, l'organisme peut mobiliser un, plusieurs, tous les modules en fonction du besoin du salarié arrivant ou bien planifier le parcours en une seule fois en continu - amplitude minimale de 4 jours - ou encore planifier les modules un par un, en discontinu sur une amplitude choisie.

## 5. - ACTEURS CONCERNÉS (CF. ANNEXE 2)

Vous trouverez dans l'annexe les conditions garantissant une réalisation réussie du parcours, ainsi que le rôle des différents acteurs en présence.

## 6. - VALIDATION DE LA FORMATION

Une évaluation des connaissances sous forme de quiz est mise en place pour chaque module e-learning à l'issue du module, et en fin de journée pour le module réalisé en regroupement.

Elle permet aux salariés de vérifier leurs acquis. Il est à noter que cette évaluation ne donne lieu à aucune note.

La **réalisation du quiz** est cependant **la condition** pour que le module e-learning soit réputé avoir été suivi dans son intégralité, et que l'**attestation de suivi** puisse être produite.

Cette formalité permet la reconnaissance en action de formation et les financements associés.

**Pour les salariés ayant obtenu une note Prem'ss avant 2022 dans le cadre des parcours de formation métier certifiants CQP**, celle-ci est désormais valable au-delà de 2 ans, plus aucune dérogation n'est nécessaire pour poursuivre le parcours menant à la certification.

## 7. - MODALITÉS D'INSCRIPTION

Toute inscription ou demande se fait à partir de votre espace client du site de l'Institut 4.10, ou via l'adresse : DO-RelationClient@institutquatredix.fr.

Si vous sélectionnez le parcours complet, veuillez lors de l'inscription à sélectionner la formation « Prem'ss - Parcours complet » référencée au catalogue de l'Institut 4.10 sous le code CN91D02.

## 8. - COÛT DE LA FORMATION ET PRISE EN CHARGE

<b>Parcours d'intégration et de formation des salariés hors CQP</b> <b>Intitulé du module</b>	<b>Coût inter</b> <b>par module</b>
Module 1 : L'environnement et les circuits de travail	333 €
Module 2 : La maîtrise des risques	430 €
Module 3 : La relation de service	439 €
Module 4 : La communication en situation professionnelle	677 €

Le tarif du parcours complet est de 871 € par salarié (inter). Il est éligible à une prise en charge sur les fonds du plan à hauteur de 30 %. Pour un groupe intra, son coût est de 6 712 €.

### **2023 : Modalités de prise en charge**

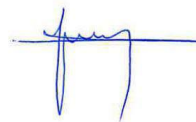
Afin de vous assurer que cette formation bénéficie d'une prise en charge, nous vous invitons à consulter la note relative aux priorités de financement 2023 et ses annexes (listes des formations prises en charge : PLAN et ALTERNANCE) en cliquant ICI.

Les formations éligibles sur la liste PLAN seront directement prises en charge par l'Institut 4.10 dans le cadre d'un dispositif de subrogation de paiement.

Vos interlocutrices, Catherine Amico de l'Institut 4.10 et Elise Demorise de l'Ucanss (pilotes de ce dispositif), se tiennent à votre disposition pour toute information que vous jugeriez utile.

Je vous remercie par avance de votre collaboration pour assurer la diffusion la plus large possible de cette information dans votre organisme.

Je vous prie d'agréer, Madame la Directrice, Monsieur le Directeur, l'expression de ma considération distinguée.



Benoît Eymery  
Directeur de la Formation Professionnelle

**Document(s) annexe**

**(s) :**

- Annexe 1 - Architecture et organisation du parcours de formation,
- Annexe 2 - Conditions de réussite - Acteurs,
- Annexe 3 - Spécifications techniques,

